

13^{ème} RAPIDE de SANARY SUR MER

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Date et Lieu

- Le 1^{er} octobre 2023, l'association *Sanary-Echecs*, en collaboration avec la ville de *Sanary sur Mer*, le *Crédit Agricole* et la *Région PACA*, organise dans le cadre du Championnat du Var Rapides, le 13^{ème} Rapide de SANARY, dans la « Salle Polyvalente », avenue du Stade, 83110 Sanary sur Mer.

Article 2 : Arbitrage

- Arbitre Principal : **BRONGERS Henk**, Arbitre Internationale
- Arbitre Adjoint : **BRONGERS Claudine**, Arbitre Fédéral Open 1

Article 3 : Règles du jeu et Appariements

- Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2023).
- L'article 5 de l'Annexe A pour les parties rapides est appliqué. Les pénalités sont d'une minute.
- Le joueur, qui arrive 15 min. ou plus tard après le début de la ronde, perd sa partie sauf si l'arbitre décide autrement. Les nulles par accord mutuel sont autorisées.
- Les appariements se font selon le système Suisse (FIDE C.04.3) assisté par ordinateur (PAPI 3.3.6). Le classement ELO rapide de la FIDE est pris en compte et en absence l'ELO Rapide de la FFE.
- Un tournoi B sera organisé pour tous les joueurs avec un classement ELO Rapide ≤ 1300.

Article 4 : Rondes, Cadence et Homologation

- 8 rondes de 2 x 15 min + 5 s par coup.
- Le tournoi est homologué pour le ELO RAPIDE FIDE.

Article 5 : Inscription

- Inscription sur place possible à partir de **8h45** ; clôture d'inscription à **9h30**.
- Droits d'inscription** Seniors **20 €** Jeunes **10 €** GMI/MI **gratuit**

Article 6 : Horaire des rondes

- Ronde 1 09h45 4 rondes le matin, les rondes se suivent
- P A U S E R E P A S
- Ronde 5 13h30 4 rondes l'après-midi, les rondes se suivent
- Remise des prix 17h30

Article 7 : Prix

- La liste des prix sera affichée avant le début de la 5^{ème} ronde dans la salle du tournoi.
- Les prix du classement général du tournoi A sont partagés selon le système HORT.
- Les autres prix sont attribués par rapport à la place réelle.
- Les prix ne sont pas cumulables et la présence est indispensable pour recevoir son prix.**

Article 8 : Départage

- Départage des ex æquo en ordre d'importance :
 - Buchholz Tronqué** (somme des scores des adversaires, sans le deux plus mauvais)
 - Buchholz** (somme des scores des adversaires)
 - Performance** (calculé selon le classement des adversaires)

Article 9 : Particularités

- Il est Interdit de fumer (cigarettes électroniques incluses) dans le bâtiment
- Les téléphones doivent être éteints et rangés. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les décisions de l'arbitre sont définitives.

Tout participant s'engage à respecter ce règlement intérieur et la charte du joueur d'échecs.

Sanary sur Mer, le 1^{er} octobre 2023

Arbitre Principal / Organisateur

